



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers



Le lundi 25 juin 2012 à 18h00
Préfecture de l'Aisne

Présentation du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les effectifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours au 1^{er} janvier 2012 sont de

- 352 sapeurs-pompiers professionnels,
- 2 055 sapeurs-pompiers volontaires,
- 84 agents des filières administratives, techniques et spécialisées,
- 112 personnels (57 médecins, 50 infirmiers, 2 pharmaciens et 3 vétérinaires) constituent le service de santé et de secours médical.

69 centres d'incendie et de secours

Les 6 Centres de Secours Principaux (C.S.P), les 36 Centres de Secours (C.S) et les 27 Centres de Première Intervention (C.P.I) assurent la couverture opérationnelle sur l'ensemble des 7 369 km² du département.

Missions des sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers ont pour missions propres la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Avec les autres services publics et professionnels concernés, ils concourent à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Activité opérationnelle : 36 819 interventions en 2011 et 15 685 depuis le début de l'année (chiffre arrêté le 22 juin 2012)

En 2011, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne a effectué 36 819 opérations réparties de la manière suivante :

- 77,54 % d'opérations de secours à personnes,
- 8,03 % d'interventions incendies,
- 5,99 % d'accidents de la circulation,
- 8,45 % d'opérations diverses, protection des biens.

Liste des récipiendaires

Médaille d'Acte de Courage et de Dévouement

***Adjudant chef CAROLLE Pascal
CSP LAON
Médaille de Bronze***

L'adjudant chef **CAROLLE Pascal** a procédé, au péril de sa vie, au sauvetage d'une victime menaçant de se jeter du haut d'un arbre. Lors de sa mission de secours, l'adjudant chef Pascal CAROLLE est tombé d'un arbre en voulant protéger la jeune fille lors de sa chute. Il s'est, à cette occasion, sérieusement blessé le bras.

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers (services exceptionnels)

***Major sapeur pompier volontaire HENCELLE Albert
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE
Argent avec rosette***

Ancien chef de Centre de Première Intervention de Villers-Saint-Christophe, le Major honoraire Albert HENCELLE totalise plus de 40 années d'engagement de sapeur-pompier volontaire et a servi avec abnégation et efficacité.

***Major sapeur pompier professionnel CHAUDERLOT Patrick
VILLERS-COTTERETS
Argent avec rosette***

Ancien chef du centre de Secours de Villers-Cotterêts, le Major Patrick CHAUDERLOT a durant de longues années assuré au sein de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne, le poste de conseiller technique des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers du département. Il est également l'un des artisans de la création du Téléthon en France qui a pris naissance au Centre de Secours Principal de Soissons.

***Major sapeur pompier volontaire NICE Jean-Luc
TAVAUX ET PONTSERICOURT
Argent avec rosette***

Chef du Centre de Secours de Tavaux et Pontsericourt, après une carrière de sous-officier professionnel, le Major Jean-Luc NICE a continué à s'investir sous statut de volontaire, pour diriger le centre de secours de Tavaux et Pontsericourt avec beaucoup de dévouement.

Message de Monsieur Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur,

à l'occasion de la journée nationale des sapeurs-pompiers

Nous sommes rassemblés, aujourd'hui, afin d'exprimer une profonde reconnaissance. Celle que nous devons aux sapeurs-pompiers qui, chaque jour, à chaque instant, sur l'ensemble de notre territoire, viennent en aide à nos concitoyens.

Qu'ils soient volontaires, professionnels ou militaires, les sapeurs-pompiers, femmes et hommes, servent notre pays, avec un sens remarquable du devoir et du sacrifice. Leurs missions sont toujours difficiles, souvent périlleuses. Ils les accomplissent parfois au péril de leur vie. Le décès, il y a trois semaines, d'un sapeur-pompier volontaire, dans la Creuse, l'a encore tragiquement rappelé. C'est une obligation morale, pour chacun d'entre nous, d'avoir pleinement conscience des risques qui sont pris, dans l'intérêt de tous.

Dans une société où trop souvent l'individualisme domine, les valeurs de solidarité et d'entraide qui animent les 250 000 sapeurs-pompiers, répartis dans 7 300 centres de secours, sont un exemple pour nous tous. Par leurs actions, les sapeurs-pompiers donnent une expression concrète à ce mot qui figure dans notre devise républicaine et qui contribue à donner toute son âme à notre nation : la fraternité.

La fraternité se traduit concrètement : jamais personne ne doit être abandonné à son sort. C'est le mot d'ordre exigeant qui guide les sapeurs-pompiers. "Courage et dévouement" est la seule possibilité qu'ils se donnent.

Servir son pays mérite, en retour, estime et gratitude. Et ce, d'autant plus, quand ce service se fait dans l'humilité. Toutes les sept secondes, dans les casernes, des sapeurs-pompiers sont au départ pour une intervention. Cette année encore, parmi eux, certains ne sont pas rentrés.

Aujourd'hui, nous rendons un hommage solennel aux quatorze sapeurs-pompiers qui, au cours des douze derniers mois, ont péri, en accomplissant leur devoir. A leurs familles, nous témoignons notre soutien. Nous leur affirmons, également, que ces disparus vivront, à jamais, dans nos mémoires, comme des exemples de courage et de dévouement.

Nous témoignons également, aujourd'hui, notre profonde gratitude aux sapeurs-pompiers qui ont été blessés, parfois lourdement, dans l'accomplissement de leur mission.

La reconnaissance que nous exprimons, aujourd'hui, est aussi l'occasion d'une rencontre avec celles et ceux qui, chaque jour, apportent aide et assistance ou luttent contre les incendies. Cette rencontre sert également une cause : perpétuer un engagement, en donnant naissance à des vocations et en invitant de futurs sapeurs-pompiers à faire vivre un idéal d'engagement collectif au service de la collectivité. C'est l'honneur de la République. C'est l'honneur de la France.